

DECISION N°2021-24

Objet : Tarifs d'inscription au Congrès ARIC 2021 « L'interculturel par temps de crise. Regards croisés à l'aune des bouleversements contemporains » du 26 au 29 octobre 2021.

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE COTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-138 du 17 décembre 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

FIXE

Article 1 : Les tarifs d'inscription au Congrès ARIC 2021 « L'interculturel par temps de crise. Regards croisés à l'aune des bouleversements contemporains » du 26 au 29 octobre 2021, comme annexé à la présente décision.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nice, le 12 mai 2021

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-24**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES :13 OCT 2021
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DECISION : **En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de décision à caractère réglementaire.**

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

Congrès ARIC 2021
« L'interculturel par temps de crise. Regards croisés à l'aune des bouleversements contemporains »
26-29 octobre 2021 - Nice

Colloque organisé par Rania Hanafi, MCF URMIS

Site internet :

<https://congresaric2021.sciencesconf.org/>

Tarifs HT – TVA 10%

Participants	Tarifs pré-réservation 15/05- 15/07/2021	Tarifs normaux 16/07- 15/09/2021	Dernière minute 16/09- 29/10/2021	Remarques
Chercheur·e·s non membres de l'ARIC (Pays à hauts revenus)	127,27€ HT (140€ TTC)	145,45€ HT (160€ TTC)	163,64€ HT (180€ TTC)	
Chercheur·e·s non membres de l'ARIC (Autres pays)	90,91€ HT (100€ TTC)	109,09€ HT (120€ TTC)	127,27€ HT (140€ TTC)	
Chercheur·e·s membres de l'ARIC (hors UCA)	81,82€ HT (90€ TTC)	90,91€ HT (100€ TTC)	100€ HT (110€ TTC)	
Chercheur·e·s membres UCA	0	0	0	
Responsables de symposium	0	0	0	
Etudiants - Doctorants - Post-Doctorants intervenants au congrès	0	0	0	Sous réserve d'inscription à l'ARIC Donne droit à toutes les prestations -Sur inscription
Professionnels (Formation continue, etc.)	136,36€ HT (150€ TTC)	154,55€ HT (170€ TTC)	177,73€ HT (190€ TTC)	
Accompagnateur	45,45€ HT (50€ TTC)	45,45€ HT (50€ TTC)	45,45€ HT (50€ TTC)	Accès aux plénières, tables rondes, forums, cocktails
Distanciel	0	0	0	Sur inscription
Grand public			0	Accès aux plénières, tables rondes, forums -Sur inscription